

**DECISION n° 2009/03-06**  
**Relative à l'habilitation de l'École supérieure d'informatique, électronique, automatique**  
**(ESIEA)**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

- Vu la demande présentée par **l'École supérieure d'informatique, électronique, automatique (ESIEA)**
- Vu le rapport établi par P. Fleischmann et présenté lors de la séance plénière du 10 mars 2009

**LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :**

L'ESEIA demande l'ouverture à l'apprentissage de sa formation habilitée sous statut étudiant.

Cette demande avait fait l'objet d'un examen en avril 2008. Le dossier n'avait pas été jugé suffisamment abouti et des manques (conventions, financement) ne permettaient pas à l'époque une bonne analyse du dossier. L'école a depuis poursuivi sa démarche. Aujourd'hui elle présente un CFA propre à l'ESIEA géré par une association INTECH'INFO. La formation proposée répond aux besoins de la profession. Le rythme de l'alternance est conforme à R&O, le niveau d'anglais correspond aux exigences de la commission.

Compte tenu des éléments qui précèdent, la CTI émet une décision favorable, pour 3 ans à compter de la rentrée 2009 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'informatique, électronique, automatique.

Cette préparation est autorisée sur le seul site de Paris.

Cette habilitation est assortie des recommandations suivantes :

- respecter les effectifs annoncés pour le recrutement en première et deuxième années,
- dès la signature du contrat et dans la mesure du possible : prévoir un stage à l'étranger et une initiation à la recherche-développement

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 10 mars 2009

Le président



Bernard REMAUD